RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

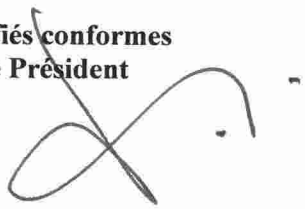
Numéro de gestion : 2013 B 02551
Numéro SIREN : 798 535 027
Nom ou dénomination : ABALONE TT LORIENT

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2021 sous le numéro de dépôt 4392

ABALONE TT LORIENT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
798535027 RCS NANTES

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes
Le Président



Déposé au Greffe
le 19 FEV. 2021
sous le N° U3592
RCS N° 798535027

SAS ABALONE TT LORIENT
44800 ST HERBLAIN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 640.00	6 640.00				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	13 432.20	10 841.96	2 590.24	595.49	1 994.75	334.98
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	360.00		360.00	2 150.00	-1 790.00	-83.26
	Autres immobilisations financières	1 400.00		1 400.00	2 592.00	-1 192.00	-45.99
	Total II	21 832.20	17 481.96	4 350.24	5 337.49	-987.25	-18.50
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	477 097.66		477 097.66	334 988.53	142 109.13	42.42
	Autres créances	453 775.30		453 775.30	709 066.06	-255 290.76	-36.00
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 454.04		4 454.04		4 454.04	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 065.04		9 065.04	10 694.75	-1 629.71	-15.24
	Total III	944 392.04		944 392.04	1 054 749.34	-110 357.30	-10.46
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	966 224.24	17 481.96	948 742.28	1 060 086.83	-111 344.55	-10.50

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 1 760.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 000.00	12 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	167 588.63	165 915.35	1 673.28	1.01
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	106 096.09	151 673.28	-45 577.19	-30.05
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	405 684.72	449 588.63	-43 903.91	-9.77
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	255.78	12 675.18	-12 419.40	-97.98
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 310.12	113 667.62	10 642.50	9.36
	Dettes fiscales et sociales	395 186.51	460 221.41	-65 034.90	-14.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	23 305.15	23 933.99	-628.84	-2.63
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	543 057.56	610 498.20	-67 440.64	-11.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	948 742.28	1 060 086.83	-111 344.55	-10.50
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	543 057.56	610 498.20		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 319 531.47		3 319 531.47	3 763 087.62	-443 556.15	-11.79
Chiffre d'affaires NET	3 319 531.47		3 319 531.47	3 763 087.62	-443 556.15	-11.79
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			31 856.86	23 358.69	8 498.17	36.38
Autres produits			2 869.54	72.67	2 796.87	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			3 354 257.87	3 786 518.98	-432 261.11	-11.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			302 779.74	306 688.60	-3 908.86	-1.27
Impôts, taxes et versements assimilés			46 704.68	73 783.24	-27 078.56	-36.70
Salaires et traitements			2 365 680.46	2 653 179.39	-287 498.93	-10.84
Charges sociales			500 255.53	596 227.34	-95 971.81	-16.10
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 236.15	2 071.91	-835.76	-40.34
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			7.31	703.26	-695.95	-98.96
Total des Charges d'exploitation (II)			3 216 663.87	3 632 653.74	-415 989.87	-11.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			137 594.00	153 865.24	-16 271.24	-10.57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	451.83	721.50	-269.67	-37.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	451.83	721.50	-269.67	-37.38
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 520.78	2 913.46	607.32	20.85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 520.78	2 913.46	607.32	20.85
2. Résultat financier (V-VI)	-3 068.95	-2 191.96	-876.99	-40.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	134 525.05	151 673.28	-17 148.23	-11.31
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 740.00		19 740.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	19 740.00		19 740.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 724.96		5 724.96	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	5 724.96		5 724.96	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	14 015.04		14 015.04	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	19 698.00		19 698.00	
Impôts sur les bénéfices (X)	22 746.00		22 746.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	3 374 449.70	3 787 240.48	-412 790.78	-10.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 268 353.61	3 635 567.20	-367 213.59	-10.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	106 096.09	151 673.28	-45 577.19	-30.05

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT LORIENT

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 948 742.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 319 531.47 Euros et dégageant un bénéfice de 106 096.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 640		
Installations générales agencements aménagements divers	3 760		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 441		3 231
TOTAL	10 201		3 231
Prêts, autres immobilisations financières	4 742		
TOTAL	4 742		
TOTAL GENERAL	21 583		3 231

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 640	6 640
Installations générales agencements aménagements divers			3 760	3 760
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 672	9 672
TOTAL			13 432	13 432
Prêts, autres immobilisations financières		2 982	1 760	1 760
TOTAL		2 982	1 760	1 760
TOTAL GENERAL		2 982	21 832	21 832

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 640			6 640
Installations générales agencements aménagements divers	3 760			3 760
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 846	1 236		7 082
TOTAL	9 606	1 236		10 842
TOTAL GENERAL	16 246	1 236		17 482

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 236				
TOTAL	1 236				
TOTAL GENERAL	1 236				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	360	360	
Autres immobilisations financières	1 400	1 400	
Autres créances clients	477 098	477 098	
Personnel et comptes rattachés	29	29	
Impôts sur les bénéfices	114 419	114 419	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 688	22 688	
Divers état et autres collectivités publiques	3 678	3 678	
Groupe et associés	308 585	308 585	
Débiteurs divers	4 377	4 377	
Charges constatées d'avance	9 065	9 065	
TOTAL	941 698	941 698	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 790		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	256	256		
Fournisseurs et comptes rattachés	124 310	124 310		
Personnel et comptes rattachés	69 618	69 618		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 774	141 774		
Taxe sur la valeur ajoutée	150 020	150 020		
Autres impôts taxes et assimilés	33 774	33 774		
Autres dettes	23 305	23 305		
TOTAL	543 058	543 058		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 055
Total	8 055

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	256
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 938
Dettes fiscales et sociales	118 233
Autres dettes	23 305
Total	223 732

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 065
Total	9 065

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	23 618
Total (1)	23 618

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	301 001
Total	301 001

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	3 335
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	719
moins de 35 ans	plus de 30 ans	60
Engagement total		4 114

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE TT LORIENT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
798535027 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 106096,09 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 167588,63 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 273684,72 euro(s) comme il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : euro(s),
 portant le report à nouveau à un montant de : euro(s) ;
- dotation à la réserve légale : euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : euro(s);
- dividendes : euro(s).

MONTANT DE DIVIDENDES

Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de euro(s) par action.
Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.
Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.
En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.
DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31.12.2018	36 000 €	X	114 000 €
31.12.2017	30 024 €	X	70 056 €
31.12.2016	20 988 €	X	48 972 €

ABALONE TT LORIENT
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
798535027 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION BIS
AFFECTATION DU RÉSULTAT BENEFICIAIRE

Après avoir pris connaissance du résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de 106096,09 euro(s), du poste "Autres réserves" de l'exercice précédent d'un montant de 167588,63 euro(s), l'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable d'un montant total de 273684,72 euro(s) comme il suit :

- affectation au compte « report à nouveau » : 0 euro(s),
 portant le report à nouveau à un montant de : 0 euro(s) ;
- dotation à la réserve légale : 0 euro(s) ;
- dotation du poste « autres réserves » : 173724,72 euro(s);
- dividendes : 99960 euro(s).

MONTANT DE DIVIDENDES
Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 8,33 euro(s) par action.
Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est rappelé que les dividendes perçus par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis de plein droit à un prélèvement forfaire unique (12,8%) majoré des prélèvements sociaux (17,2%) prévus par les articles 117 quater et 200 A du Code Général des Impôts.
Il en résulte une retenue totale de 30,00 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.
En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70% des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2018	36 000 €	X	114 000 €
31.12.2017	30 024 €	X	70 056 €
31.12.2016	20 988 €	X	48 972 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

KPMG AUDIT NORMANDIE SAS
5 Avenue de Dubna
14200 Herouville Saint Clair

SAS Abalone TT Lorient

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
SAS Abalone TT Lorient
43 Rue Bobby Sands Z.A.C. de la Lorie 44814 SAINT HERBLAIN CEDEX

KPMG AUDIT NORMANDIE SAS
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 5 Avenue de Dubna
14200 Herouville Saint Clair
512772567 RCS CAEN

KPMG AUDIT NORMANDIE SAS
5 Avenue de Dubna
14200 Herouville Saint Clair

SAS Abalone TT Lorient

43 Rue Bobby Sands Z.A.C. de la Lorie 44814 SAINT HERBLAIN CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société SAS Abalone TT Lorient,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone TT Lorient relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Herouville Saint Clair, le 02/09/2020

KPMG AUDIT NORMANDIE SAS

Yohann Bossard

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LORIENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 79853502700014 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 640	AG 6 640		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	13 432	AU 10 842	2 590	595
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	360	BG	360	2 150
	Autres immobilisations financières*	BH	1 400	BI	1 400	2 592
	TOTAL (II)	BJ	21 832	BK 17 482	4 350	5 337
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	477 098	BY	477 098	334 989
	Autres créances (3)	BZ	453 775	CA	453 775	709 066
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	4 454	CG	4 454	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 065	CI	9 065	10 695
	TOTAL (III)	CJ	944 392	CK	944 392	1 054 749
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	966 224	1A 17 482	948 742	1 060 087

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 760 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LORIENT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	167 589	165 915
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	106 096	151 673
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	405 685	449 589
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	256	12 675
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	124 310	113 668
	Dettes fiscales et sociales	DY	395 187	460 221
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 305	23 934
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	543 058	610 498
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	948 742	1 060 087

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	543 058	610 498
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		12 403

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LORIENT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	3 319 531	FH	FI	3 319 531	3 763 088
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 319 531	FK	FL	3 319 531	3 763 088
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	31 857	23 359
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 870	73
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 354 258	3 786 519
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	302 780	306 689
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	46 705	73 783
	Salaires et traitements*				FY	2 365 680	2 653 179
	Charges sociales (10)				FZ	500 256	596 227
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	1 236	2 072
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	7	703
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 216 664	3 632 654
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	137 594	153 865
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	452	722
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	452	722
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 521	2 913
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	3 521	2 913
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 069)	(2 192)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	134 525	151 673

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LORIENT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	19 740	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	19 740	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 725	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 725	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	14 015	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	19 698	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	22 746	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 374 450	3 787 240
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 268 354	3 635 567
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	106 096	151 673
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	31 857	23 359
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 — obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 — dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
HONORAIRES VIVESCO	5 725	
REMBOURSEMENT URSSAF EFFECTIF		19 740

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

SAS ABALONE TT LORIENT

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 948 742.28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 319 531.47 Euros et dégageant un bénéfice de 106 096.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 640		
Installations générales agencements aménagements divers	3 760		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 441		3 231
TOTAL	10 201		3 231
Prêts, autres immobilisations financières	4 742		
TOTAL	4 742		
TOTAL GENERAL	21 583		3 231

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 640	6 640
Installations générales agencements aménagements divers			3 760	3 760
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 672	9 672
TOTAL			13 432	13 432
Prêts, autres immobilisations financières		2 982	1 760	1 760
TOTAL		2 982	1 760	1 760
TOTAL GENERAL		2 982	21 832	21 832

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 640			6 640
Installations générales agencements aménagements divers	3 760			3 760
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 846	1 236		7 082
TOTAL	9 606	1 236		10 842
TOTAL GENERAL	16 246	1 236		17 482

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 236				
TOTAL	1 236				
TOTAL GENERAL	1 236				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	360	360	
Autres immobilisations financières	1 400	1 400	
Autres créances clients	477 098	477 098	
Personnel et comptes rattachés	29	29	
Impôts sur les bénéfices	114 419	114 419	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 688	22 688	
Divers état et autres collectivités publiques	3 678	3 678	
Groupe et associés	308 585	308 585	
Débiteurs divers	4 377	4 377	
Charges constatées d'avance	9 065	9 065	
TOTAL	941 698	941 698	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 790		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	256	256		
Fournisseurs et comptes rattachés	124 310	124 310		
Personnel et comptes rattachés	69 618	69 618		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	141 774	141 774		
Taxe sur la valeur ajoutée	150 020	150 020		
Autres impôts taxes et assimilés	33 774	33 774		
Autres dettes	23 305	23 305		
TOTAL	543 058	543 058		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	8 055
Total	8 055

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	256
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 938
Dettes fiscales et sociales	118 233
Autres dettes	23 305
Total	223 732

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 065
Total	9 065

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	23 618
Total (1)	23 618

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	301 001
Total	301 001

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	3 335
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	719
moins de 35 ans	plus de 30 ans	60
Engagement total		4 114

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE FRANCE
SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : 43 Rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
RCS NANTES 383 497 963

ARRIVE LE
19 FEV. 2021
GREFFE TC

CB US, 20

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après les documents comptables relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ainsi qu'un chèque d'un montant de 45,20 euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce.

Merci de bien vouloir transmettre le récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Service juridique
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président